



Degorgement appartement suite canalisation bouchée

Par **ADEL14**, le **17/07/2016** à **15:52**

Bonjour,

Durant notre absence, notre appartement a été sinistré suite à une canalisation bouchée sur les parties communes concernant les sanitaires.

Nous sommes propriétaire au rdc et durant plusieurs jours, notre sanitaire a reflué les déjections des autres copro, inondant en partie notre appartement de matières fécales. Notre cave située en dessous a elle aussi été sinistrée. Les eaux souillées ayant traversées le plancher.

Nous avons signé avec le syndic la déclaration de dégât des eaux. Notre appartement est inhabitable en l'état.

Une perte de jouissance, remboursement des charges sont ils prévus auprès des assureurs ? Sans compter les sols foutus/gonflés et portes HS, le mobilier qui a trempé dans cette eau souillée...

Le plombier qui a fait l'intervention a découvert une plaque de béton qui obstruait l'évacuation. Le nouveau propriétaire du dessus a fait des travaux récemment. Il y a surement un lien avec le sinistre.

Merci de votre aide.

Par **santaklaus**, le **23/07/2016** à **16:42**

bonjour,

Vos dédommagements sont prévus dans la multi risque immeuble signé entre votre syndic et le compagnie d'assurance. A la rubrique "dégâts des eaux" sont prévus les indemnisations suite à des débordements, refoulements, engorgement des égouts et fosses d'aisance....La garantie joue à concurrence pour notre copro à concurrence de 50 000 € avec une franchise par sinistre de 10%. La multi risque immeuble contient des garanties complémentaires : perte de loyer si dégât des eaux et perte de jouissance si incendie.

Tout dépend des garanties complémentaires ajoutées dans le contrat.

Normalement votre syndic doit vous communiquer les conditions générales ou particulières de ce contrat. A défaut, la compagnie d'assurance doit vous les communiquer.

Santaklaus

Par **Erick2017**, le **13/02/2017** à **11:49**

Bonjour à tous,

Je viens consulter ce forum, car j'aurai une question à vous poser. J'habite à Evry et il m'est arrivée un problème de plomberie (Toilette bouchée)..

J'ai consulté sur internet plusieurs sites internet, pas mal de plombiers indépendants proposent une prestation, mais sans vraiment connaître leurs services ou leurs prix. Je suis tombée sur une plateforme <http://xxxxxx> qui paraît être honnête.

Avez-vous déjà consulté ce site ? Si oui pouvez-vous me faire un retour ! :)

En vous remerciant !